

Tarification pour l'année scolaire 2025/2026

- La tarification est fixée par délibération du Conseil Municipal.
- La participation financière est annuelle et forfaitaire.
- Le règlement des sommes dues s'effectue par un avis des sommes à payer émis par le Trésor Public.
- Toute inscription est entendue pour l'année scolaire complète. La démission en cours d'année ne permettra ni suspension, ni réduction de la participation financière qui restera due pour l'année entière, sauf cas de force majeure dûment justifié : hospitalisation, maladie, déménagement, stage ou formation professionnelle d'une durée supérieure ou égale à un mois, absences consécutives et répétées de l'enseignant sans possibilité de rattrapage de cours.
- Le calcul de la réduction prendra en compte le nombre de cours non dispensés rapporté sur la base du coût annuel appliqué à l'inscrit.

Année scolaire 2025/2026	Cursus Diplômant			Cursus Loisir			Cursus Adulte		
	Inscrit(e) Talange	Inscrit(e) C.C.R.M.	Inscrit(e) Extérieur	Inscrit(e) Talange	Inscrit(e) C.C.R.M.	Inscrit(e) Extérieur	Inscrit(e) Talange	Inscrit(e) C.C.R.M.	Inscrit(e) Extérieur
Cours collectifs	78,00 €	110,00 €	180,00 €	/	/	/	/		/
1 ^{er} Cours individuel	189,00 €	350,00 €	480,00 €	225,00 €	420,00 €	705,00 €	189,00 €	350,00 €	480,00 €
Cours individuel supplémentaire	132,00 €	132,00 €	132,00 €	189,00 €	350,00€	480,00 €	132,00 €	132,00€	132,00 €
Tarification spécifique (Cours individuel ou collectif)	78,00 €	/	/	78,00 €	/	/	/		/
Musique d'ensemble (instrumentale ou vocale):	- 30,00 € par an pour les familles non inscrites au Conservatoire ; - Gratuit pour les familles ayant au moins un inscrit au Conservatoire ;								
Atelier Parents-Enfants (0-3 ans)	- 6,00 € par séance, dans la limite de 189€ pour une année complète								

Cours collectifs : inscrit(e) petite enfance (musique et danse), formation musicale (solfège) et cours de danse. Dans le cas d'une inscription à plusieurs cours collectifs, ce tarif sera appliqué pour chaque cours suivi. Ces activités n'étant pratiquées que dans le cadre du cursus «diplômant», il n'y a pas lieu de fixer de tarif pour le cursus « loisir ».

Cours individuels : inscrit(e) pratiquant un instrument ou le chant (la formation musicale est incluse dans le tarif que l'inscrit(e) suive ce cours ou non).

Tarification spécifique : son accès étant conditionné par une domiciliation de l'inscrit à Talange, il n'y a pas lieu de fixer de tarifs pour le public résidant à l'extérieur de la Commune.

Le cursus diplômant propose un enseignement organisé en 3 cycles d'études, sanctionné par des examens de fin de cycle, et regroupe la pratique d'un ou plusieurs instruments et de la formation musicale.

Les parcours *traditionnel* ou *aménagé* proposés à l'inscrit dans le second cycle d'étude sont assimilés au cursus diplômant et la tarification afférente.

Le cursus Loisir est ouvert aux inscrits de moins de 18 ans qui souhaitent étudier un ou plusieurs instruments en dilettante, en étant exempté de la formation musicale et examens de fin de cycle.

L'inscrit doit justifier d'une scolarisation en Lycée classique, technique ou professionnel.

Le cursus Adulte est ouvert aux inscrits de 18 ans et plus, qui souhaitent étudier un ou plusieurs instruments.

Pour bénéficier des tarifs « Talange » ou « C.C.R.M. », le responsable légal de l'inscrit(e) doit fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (sont considérés comme responsables légaux d'un enfant, les parents ayant la tutelle légale de l'enfant (parents, autres personnes dans le cas d'orphelins).

Sont également assimilés à la tarification Communale :

- Le personnel communal et leur(s) enfant(s) ;
- L'inscrit(e) s'acquittant d'une des 4 taxes ménages à TALANGE.
- L'inscrit(e) résidant à l'extérieur de la Commune et scolarisé à TALANGE ;
- L'inscrit justifiant avoir été scolarisé au Collège « Le Breuil » et poursuivant sa scolarité en lycée classique, technique ou professionnel dans un établissement extérieur à Talange.

Remises accordées à partir d'une 2ème inscription dans une même famille, s'appliquant sur la totalité de la facture de la famille :

Nombre de personnes	Taux d'abattement
2	30,00 %
3 et plus	50,00 %